



Certificat d'Accréditation

N° : 2-075 Rév 00

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

EURL CTI Expert

Adresse : Cité Ighil Ouazoug, Bd KRIM Belkacem - Bejaia

est accrédité selon la norme ISO/IEC 17020:2012 (en tant qu'organisme de type A) et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'inspection suivantes :

- ✓ Inspection dans les ouvrages et installations industrielles.

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 01/04/2024

Date de fin de validité : 31/03/2027

La Directrice Générale



BOULSNANE Wafa

ANNEXE TECHNIQUE**N° 2-075 Rév 00****L'Organisme d'inspection :****EURL CTI Expert****Cité Ighil Ouazoug - Bd KRIM Belkacem - Bejaia**

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/IEC 17020:2012 en tant qu'organisme d'inspection de type A dans les domaines :

- ✓ **Contrôle des appareils de levage (APL)**
- ✓ **Contrôle des appareils à pression (APG/APV)**
- ✓ **Contrôle des appareils et installations électriques (APE)**

Note : Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITES CONCERNES	<ul style="list-style-type: none">- Siege : Cité Ighil Ouazoug-BVD KRIM Belkacem Bejaia- Tel : +213 34 80 35 59 /06 63 01 78 97- Fax : +213 34 80 35 59- Email : Rh.ctiexpert@gmail.com
------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date d'octroi : 01/04/2024**Date de fin de validité : 31/03/2027**

**Pour la Directrice Générale et par délégation
Le Chef de Département Inspection**

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine General : 1. EQUIPEMENTS SOUS PRESSION				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité...	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation Procédures internes, spécifications techniques
1.1 Contrôle des Appareils à Pression Gaz/Vapeur (APG/APV)	- VT - CND	-Inspection périodique -Inspection avant mise en exploitation -Inspection sur chantier -Inspection après modification	-Mesureur d'épaisseur -Endoscope -Pied à coulisse	-Décret exécutif 90-245 du 18/08/1990 -Décret exécutif 90-246 du 18/08/1990 -Décret exécutif 21-261 du 13/06/2021 -Code ASME, CODAP -API 510 -API 572 -Procédure interne IT4PR1MQ7.1 / IT2PR1MQ7.1
Domaine Général : 2. ELECTROMECHANIQUE				
2.1 Contrôle des Appareils de Levage (APL)	- VT - CND	Inspection périodique Inspection avant mise en exploitation Inspection sur chantier Inspection après modification.	- Pied à coulisse	-Loi 88-07 du 26/01/1988 -Décret exécutif 91-05 du 19/01/1991 -NA 956 -ISO 3691-1 -Procédure Interne IT3PR1MO7.1
Domaine Général : 3. ELECTRICITE				
3.1 Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE)	-VT et Prise de mesure	Inspection périodique Inspection avant mise en service Inspection sur chantier...	-Mégohmmètre -Pince ampère métrique -Mesureur de terre -multimètre -Contrôleur de disjoncteur	- NFC-15/100, NFC-13/100, NFC13/200 -Décret exécutif 21-261 du 13/06/2021 -Décret exécutif n°01-342 du 28/10/2001 -Procédure Interne IT1PR1MQ7.1